Envoyé en préfecture le 19/03/2026
Reçu en préfecture le 19/03/2026
Publié le
ID : 029-212902290-20260312-D07_2026-DE

Nombre de membres composant le Conseil Municipal : 15

Présents : 10
Procuration : 0
Suffrages exprimés : 10
Abstention : 0

Date de la convocation : 03.03.2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE QUÉMÉNÉVEN

Séance du 12 mars 2026

L'an deux-mille-vingt-six, le douze mars à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Erwan CROUAN, Maire.

Présents : Erwan CROUAN, Myriam THEBAULT, Chantal PENNARUN, Sylvain LE GOFF, Guénaëlle BLEUZEN, Isabelle RICHARD, Aline BERNARD, Ronan LE PALUD, Fabienne LAGADEC, Cécile BARAËR
Excusés : Michel DESCOMBES CHARREL, Jean-Luc PETILLON, Pierre-Jean LE DU, Bernard RECULEAU, Dominique LOUVEL
Absent :
Madame Myriam THEBAULT a été nommée secrétaire.

D_07_2026

SDEF – Motion relatives aux enfouissements coordonnés des réseaux aériens de communications électroniques de Orange et des réseaux aériens de distribution d'électricité

Il est proposé au conseil municipal d'appuyer la démarche du SDEF afin qu'Orange permette une réalisation plus rapide des travaux d'enfouissement de réseaux.

Ci-dessous le contenu du courrier que le président du SDEF a adressé aux maires du territoire :

« Les élus délégués au Syndicat Départemental d'Energie et d'Equipement du Finistère (SDEF) ont adopté, lors de leur Comité syndical du 19 décembre 2025, une motion portant sur les difficultés relatives aux enfouissements coordonnés des réseaux aériens de communications électroniques d'ORANGE et des réseaux aériens de distribution d'électricité.

Par cette motion, le SDEF rappelle à Orange ses obligations vis-à-vis de la convention cadre signée en octobre 2013 entre l'Association des Maires du Finistère (AMF), Orange et le SDEF afin d'organiser et de faciliter les relations entre les parties pour la mise en œuvre pratique des enfouissements coordonnés (article L.2224- 35 du CGCT).

Cette motion rappelle que depuis plusieurs années, nous, élus locaux, constatons des problèmes récurrents liés au fait que les engagements signés avec l'Opérateur ORANGE ne sont pas respectés. Cela s'observe lors de la réalisation des différentes étapes des enfouissements : validation des études, réception des travaux, réalisation du câblage ou encore dépose d'appuis abandonnés appartenant à Orange. Ces retards empêchent la dépose des supports et bloquent ainsi la fin des travaux, notamment ceux dont vous portez la maîtrise d'ouvrage en matière de voirie et de réaménagement, provoquant des surcoûts pour le SDEF comme pour votre commune.

Malgré les relances régulières des élus et services du SDEF, aucune évolution ni aucune perspective d'avancées favorables n'est constatée. Ainsi, dans notre intérêt commun et pour améliorer la qualité de nos chantiers, nous souhaitons qu'Orange prennent des mesures sérieuses et adaptées pour résorber, rapidement, d'une part, les retards accumulés par cette situation et, d'autre part, mettent les moyens pour que les chantiers en cours et à venir respectent les délais contractuels fixés dans la convention cadre signée en 2013.

Envoyé en préfecture le 19/03/2026
Reçu en préfecture le 19/03/2026
Publié le
ID : 029-212902290-20260312-D07_2026-DE

Par cette motion, nous sollicitions officiellement ORANGE afin qu'ils prennent en considération nos difficultés et qu'ils fassent connaître, dans les meilleurs délais, les suites qu'ils entendent donner.

A cet effet, au-delà du Délégué régional d'Orange, j'ai interpelé également les parlementaires finistériens et une initiative commune des quatre syndicats départementaux bretons va également être menée auprès de Mme Anne Le Hénanff, Ministre déléguée auprès du ministre de l'économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle, énergétique et numérique, chargée de l'Intelligence artificielle et du Numérique. »

Le texte intégral de la motion du SDEF est présenté en annexe.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

- d'approuver et soutenir la motion du SDEF jointe en annexe,
- rappelant à l'Opérateur Orange ses obligations et lui demandant qu'un plan d'actions soit établi sur les chantiers en attente et à venir : planning de validation des études, planning de réceptions, planning de câblage et de dépose des supports ;
- sollicitant l'Opérateur Orange pour résoudre, sans délai, les difficultés et retards précités en augmentant les moyens dédiés à ces opérations, notamment dans le Finistère sud ;

***

Fait et délibéré, à Quéménéven,
Les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme,
Le Maire, Erwan CROUAN

